




ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  Suivi de la collecte et des placements des 12 principaux assureurs-vie à fin juin 2015

Sommaire

1. FLUX D'ASSURANCE VIE	4
1.1 Flux de collecte brute, de rachat et de collecte nette	4
1.2 Evolution comparée des collectes euros et UC	5
2. EVOLUTION DES ENCOURS DES PLACEMENTS	7
2.1 Evolution et structure des placements	7
2.2 Evolutions individuelles des expositions aux principales natures de titres	8
3. PLUS OU MOINS VALUES LATENTES ET RÉALISÉES, DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIFS DES ASSUREURS	11
3.1 Evolution des plus ou moins values latentes (PMVL)	11
3.2 PMV réalisées et provisionnement des assureurs	13
4. EXPOSITIONS SUR LES SOUVERAINS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	15
4.1 Expositions en valeur nette comptable et en valeur de réalisation	15
4.2 Evolution des PMVL sur les engagements souverains	17
4.3 Expositions directes et indirectes en valeur de réalisation	19
5. EXPOSITIONS AU SECTEUR BANCAIRE	22
5.1 Evolution de la détention de titres bancaires	22
5.2 Plus ou Moins Values Latentes (PMVL) sur titres bancaires	24
5.3 Mises en pensions de titres et dépôts	25
INDEX DES GRAPHIQUES	26

Synthèse générale

Les douze principaux organismes d'assurance vie¹ ont enregistré **une collecte nette de 2,2 milliards d'euros** au deuxième trimestre 2015, portée comme au premier trimestre par une collecte brute particulièrement dynamique. Les contrats en unités de compte (UC) continuent à être privilégiés par les assurés, même si la baisse de la collecte nette observée entre le premier et le deuxième trimestre 2015 est plus importante pour ce type de contrat en raison de la hausse des prestations et rachats sur ces supports et que le phénomène d'arbitrage des contrats en UC vers les supports en euros se renforce.

Cette bonne tenue de la collecte contraste avec la faible progression des **encours de placements** des organismes d'assurance qui n'ont progressé que de 0,6% par rapport au trimestre précédent (pour s'établir à 1 374 milliards d'euros). En stock comme en flux, les investissements obligataires restent les placements privilégiés des assureurs, qui représentent près de la moitié du flux total, lui-même en net repli (de +24,2 milliards d'euros au 1^{er} trimestre à +10,9 milliards d'euros au deuxième).

Fait nouveau après deux années de progression ininterrompue, le **stock de plus-values latentes des douze principaux assureurs-vie** français s'est fortement dégradé au cours du trimestre. Cette baisse de 28% sur trois mois coïncide avec le retournement à la hausse des taux obligataires et la baisse des indices actions. Les plus-values réalisées, quant à elles, atteignent 1,8 milliards d'euros au deuxième trimestre, après avoir atteint un montant record au premier trimestre (à 2,3 milliards d'euros).

Ces effets de valorisation induisent un **repli des placements en titres souverains de l'Union européenne**, dont la valeur de réalisation a diminué de plus de 32 milliards d'euros au deuxième trimestre. Les titres français contribuent aux deux tiers à cette baisse, comme ils avaient contribué aux deux tiers de la hausse enregistrée le trimestre dernier. De même, les titres italiens et espagnols contribuent à cette baisse en proportion approximative de leurs encours respectifs (resp. à hauteur de 11% et de moins de 5% à la baisse constatée). Ces évolutions ont ainsi peu d'impact sur la structure par pays des placements en titres souverains de l'Union européenne, qui reste stable au cours du temps, avec un poids des titres souverains français qui se maintient à 65% de l'ensemble des placements obligataires souverains.

Enfin, malgré une **chute record de près de 23% du taux de plus-values latentes sur les titres bancaires** détenus par les 12 principaux assureurs, la **tendance à la hausse de l'exposition des assureurs au secteur bancaire** constatée au premier trimestre se confirme.

Mots-clés : assurance vie, collecte, placements

Codes JEL : G22

Étude² réalisée par : Anne-Lise Bontemps-Chanel, Alexandre Lebrère, Frédéric Malgras

¹ Échantillon : Allianz Vie, Assurance du Crédit Mutuel Vie SA, Aviva Vie, Axa France Vie, Cardif Assurance Vie, CNP Assurances, Generali Vie, Groupama Gan Vie, La Mondiale Partenaires, Natixis Assurances Partenaires, Prédica, Sogecap.

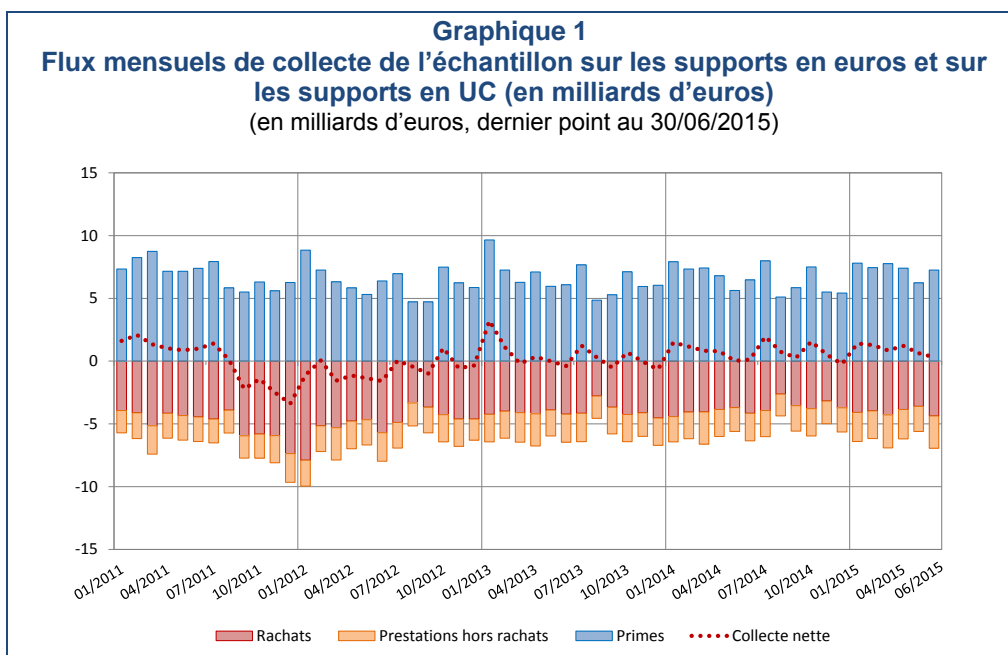
² Cette *Analyse et Synthèse* s'appuie sur l'état de synthèse trimestriel des placements, ainsi que sur le suivi prudentiel des flux de collecte et le suivi mensuel des placements collectés par l'ACPR. Ces derniers sont des données de gestion, susceptibles d'être révisées aux arrêtés comptables. On consultera également à titre complémentaire les données publiées dans le [Bulletin de la Banque de France n°198](#) (4^{ème} trimestre 2014) sur les flux de placements financiers des ménages.

1. Flux d'assurance vie ³

1.1 Flux de collecte brute, de rachat et de collecte nette

Au cours du second trimestre 2015, la collecte nette des douze principaux organismes atteint 2,2 milliards d'euros sur l'ensemble des supports rachetables (euros et unités de compte – UC), soit un montant plus de deux fois supérieur à celui de la même période l'année précédente (cf. graphique 1). Cette hausse résulte d'une augmentation globale de l'activité du secteur : sur le deuxième trimestre, la collecte brute progresse de +10,6% entre 2014 et 2015, alors que les rachats sont stables et que l'ensemble des prestations ne progresse que de +4,4%. De même, si l'on observe, comme en 2014, une importante baisse relative des montants collectés entre le premier et le second trimestre 2015 (-39 %), celle-ci est largement moins forte que l'année passée (-73 % du premier au deuxième trimestre 2014). Ainsi, le premier semestre confirme la bonne tenue de la collecte nette par rapport aux années 2013 et 2014, bien qu'elle n'ait pas retrouvé ses niveaux d'avant 2010. La collecte brute sur le premier semestre progresse également par rapport aux années précédentes (+5,6 % par rapport à 2014), et il faut remonter à l'année 2011 pour trouver une collecte brute supérieure à celle observée sur cette période de 2015.

À titre d'information, il convient cependant de noter que les douze organismes considérés ici, s'ils concentrent 77 % des provisions techniques d'assurance vie françaises, représentent seulement 51 % de la collecte nette depuis le début de l'exercice 2015 : autrement dit, l'augmentation des flux collectés est moins concentrée sur les principaux organismes.

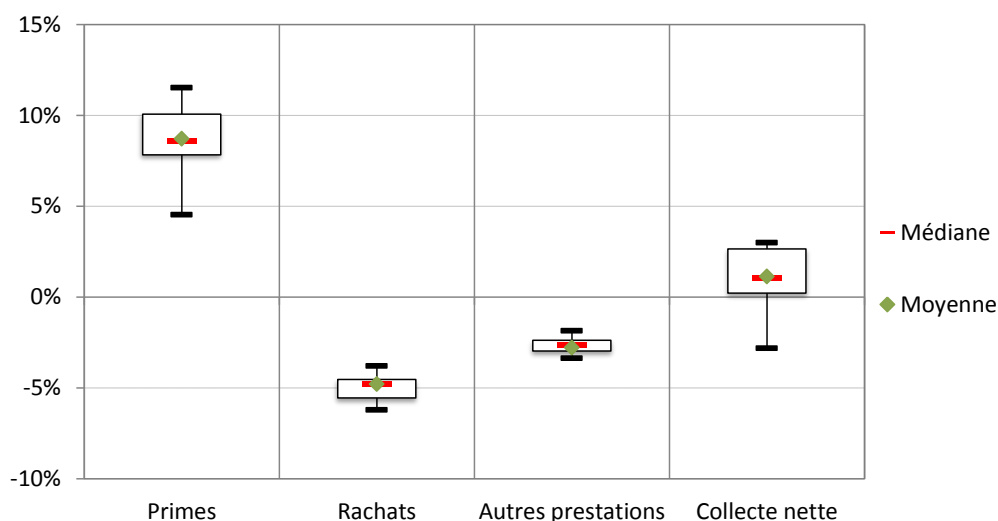


La collecte nette des 12 organismes de l'échantillon au cours du premier semestre a représenté en données annualisées, 1,2 % de leurs encours mesurés par les provisions techniques (au 31/12/2014), proportion restée stable par rapport à l'année précédente. Comme les trimestres précédents, on observe une hétérogénéité importante entre les organismes, notamment en ce qui concerne les primes brutes (cf. graphique 2). Cependant, cette dispersion de la collecte de primes, et conséquemment de la collecte nette, est réduite par rapport à la situation du premier semestre 2014.

³ Seule l'activité directe des organismes est prise en compte dans l'enquête hebdomadaire sur les flux d'assurance vie réalisée sur un échantillon représentatif des organismes d'assurance. Les chiffres de la réassurance, y compris au sein des groupes, n'est pas comptabilisée.

Graphique 2

Flux cumulés de collecte de l'échantillon au cours du premier semestre 2015 (euros et UC, en proportion des provisions mathématiques fin 2014 – données annualisées)



Les rachats et autres prestations sont affectés d'un signe négatif.

Les extrémités de chaque ligne verticale correspondent aux organismes ayant les valeurs extrêmes.

Les premier et troisième quartiles sont représentés respectivement par le bas et le haut des rectangles.

La moyenne est pondérée par les encours.

Lecture : La médiane sur l'échantillon des taux de rachat s'établit à 4,8% des provisions mathématiques. La moyenne des taux de primes s'établit à 8,7%, et leur médiane à 8,6%.

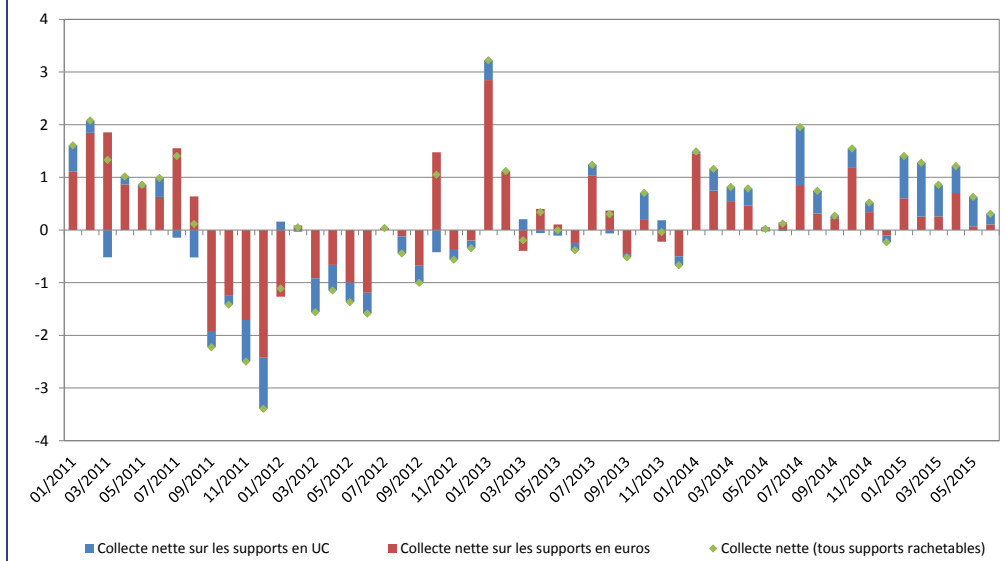
1.2 Évolution comparée des collectes euro et UC

1.2.1 La part de la collecte nette en UC décélère au deuxième trimestre, mais reste à un niveau élevé

La baisse de la collecte nette observée au deuxième trimestre 2015 s'observe sur les deux types de contrats, mais est beaucoup plus importante sur les contrats en UC (-47,3 %) que sur les contrats en euros (-21,6 %). Toutefois, en comparaison avec le deuxième trimestre 2014, la collecte nette s'est renforcée sur les produits en euros (0,9 milliard d'euros en 2015 après 0,6 milliard en 2014), mais surtout sur les produits en UC (1,3 milliard d'euros après 0,4 milliard d'euros) : sur une période d'un an, la part des UC s'est très largement renforcée (59 % en 2015 après 38 % en 2014).

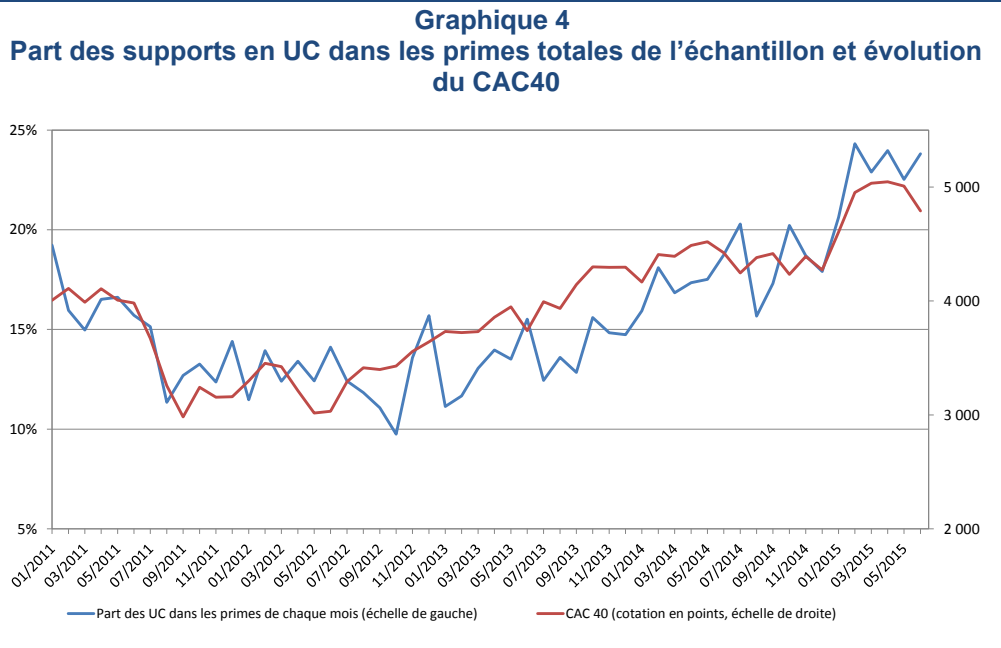
Graphique 3 Contribution des supports en euros et en UC à la collecte nette de l'échantillon

(en milliards d'euros, données mensuelles, dernier point au 30/06/2015)



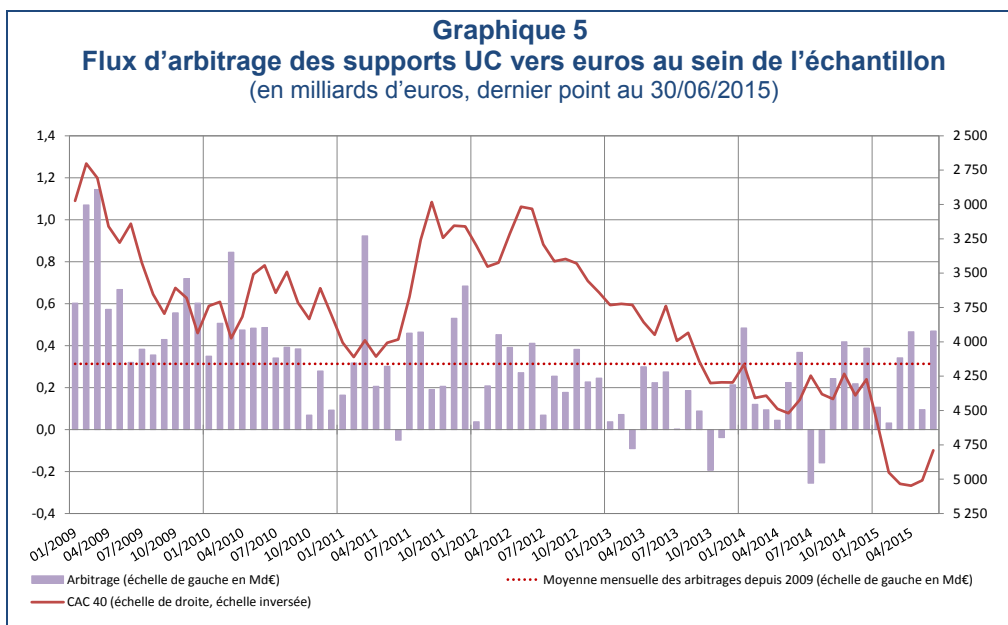
En termes de collecte brute, la part des supports en UC continue de progresser (cf. graphique 4), et s'établit à 23,5 % de l'ensemble des primes collectées sur le premier trimestre. Les primes collectées en UC représentent au deuxième trimestre 4,9 milliards d'euros, soit une augmentation de +45 % par rapport à la période correspondante de 2014, alors que les primes collectées sur les supports en euros ne progressent dans le même temps que de +3 % (16,0 milliards d'euros au deuxième trimestre après 15,5 milliards d'euros au deuxième trimestre 2014). Sur longue période, il apparaît que la part de la collecte en UC est fortement corrélée à l'évolution des marchés boursiers.

Le poids moins important des UC dans la collecte brute (24 % après 23% au premier trimestre) que dans la collecte nette (59 % après 68 % au premier trimestre) s'explique par des prestations et rachats moindres sur cette catégorie de supports. La part des UC dans la collecte nette décroît cependant au deuxième trimestre, sous l'effet d'une hausse des prestations et rachats sur ces supports (+12,4 %), alors que les supports en euros ont concurrentement enregistré une baisse (-6,1 %).



1.2.2 Les flux d'arbitrage nets vers les supports euros progressent au deuxième trimestre⁴

Le solde des flux d'arbitrage progresse rapidement au deuxième trimestre (cf. graphique 5), et s'établit à 1,0 milliard d'euros en faveur des supports en euros, après 0,5 milliard au premier trimestre. Ce mouvement a suivi l'infléchissement puis la baisse des indices boursiers au cours du trimestre. Le solde des arbitrages retrouve ainsi sa valeur de long terme, structurellement favorable aux supports en euros.

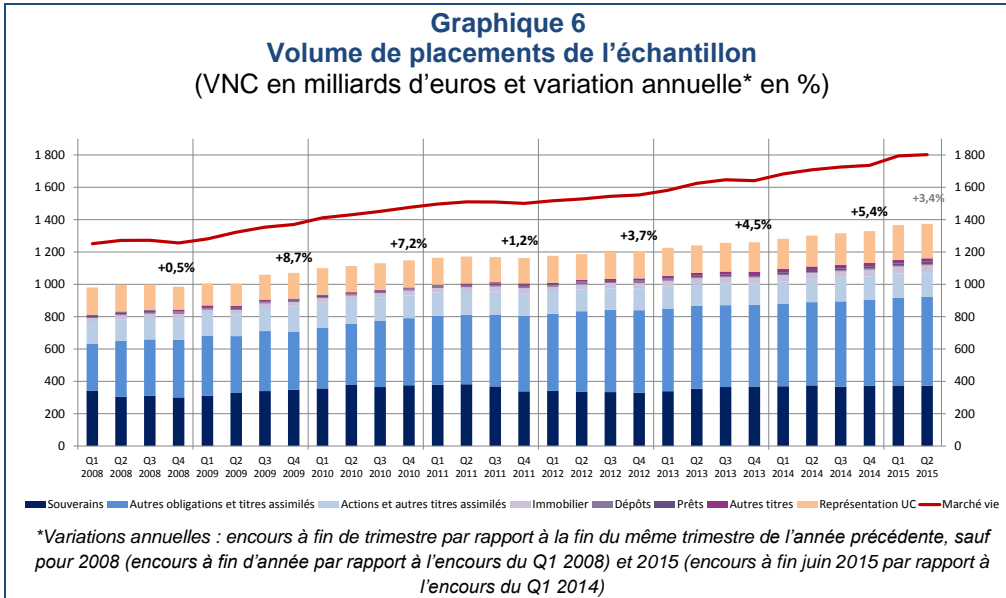


⁴ Collecte nette en euros = Primes brutes sur contrats en euros – Prestations (y compris les rachats) sur les contrats en euros + solde net des arbitrages UC vers euro.

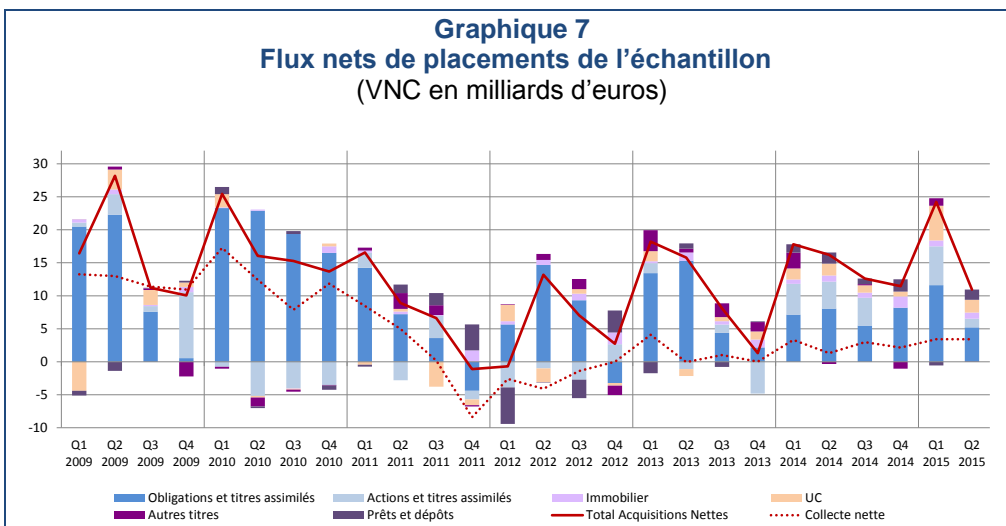
2. Évolution des encours des placements

2.1 Évolution et structure des placements

Au 30 juin 2015, l'encours de placement des douze principaux assureurs vie s'établit à 1 374 milliards d'euros, en faible progression (0,6%) par rapport au trimestre précédent (5,6% en rythme annuel glissant) - (cf. graphique 6).



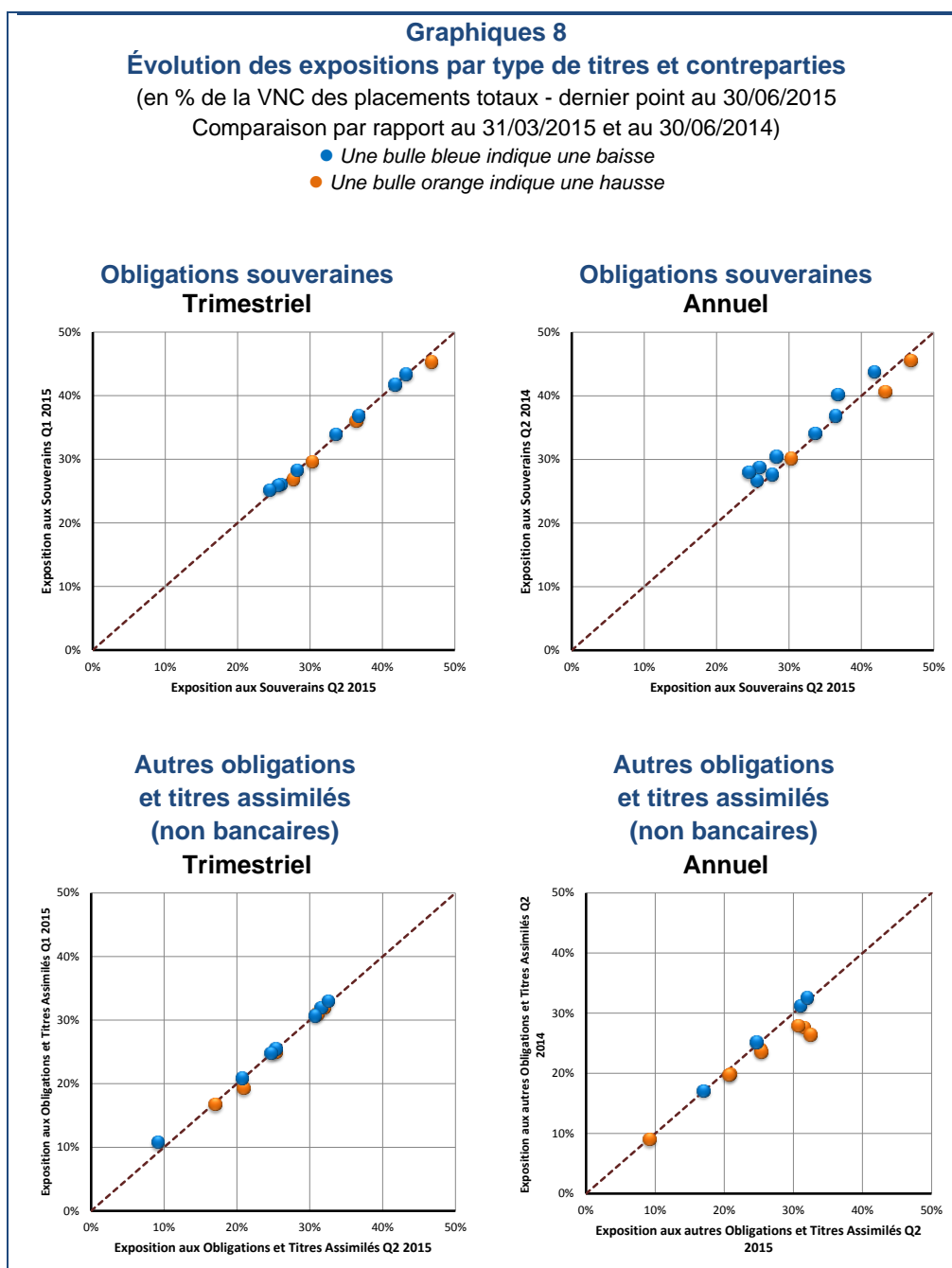
Au second trimestre 2015, le flux net de placements positif (+10,9 milliards d'euros) s'oriente vers des acquisitions nettes d'obligations (+5,2 milliards) et d'actions (+1,2 milliards). Ce flux positif est toutefois en net repli par rapport au premier trimestre et à chacun des trimestres de l'année 2014. Inversement, avec +1,9 milliards de titres (OPC pour l'essentiel), la part des titres acquis en représentation d'engagements en UC reste très élevée par rapport aux années précédentes, même si un léger repli par rapport à la part acquise au 1^e trimestre est constaté (cf. graphique 7).



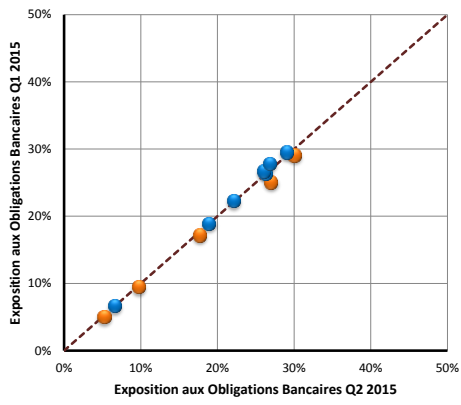
2.2 Évolutions individuelles des expositions aux principales natures de titres

Au second trimestre 2015, la structure de l'exposition des organismes du top 12 n'évolue qu'à la marge quelle que soit la nature des titres (cf. graphique 8).

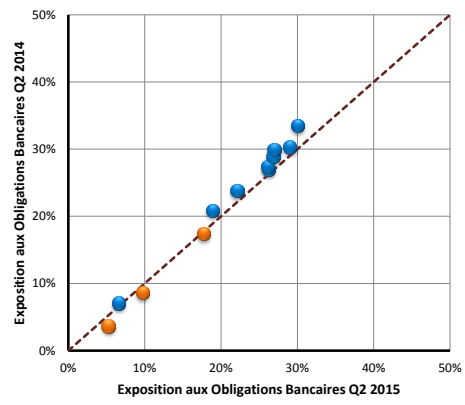
Sur une année glissante en revanche, les organismes se sont désengagés des obligations bancaires (-1,1 point) et des souverains (-1,1 point) essentiellement au profit des autres obligations et titres assimilés (+1,3 point), c'est-à-dire des autres *corporates*. Rares sont les organismes qui font exception en favorisant soit les actions, soit les obligations souveraines.



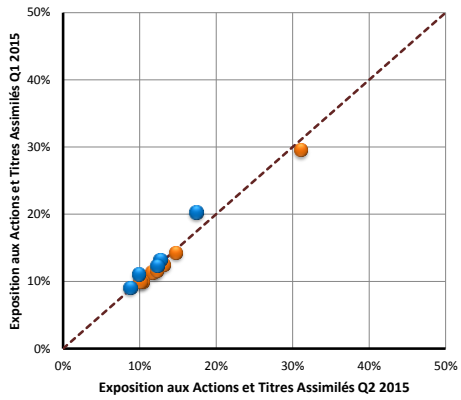
Obligations bancaires Trimestriel



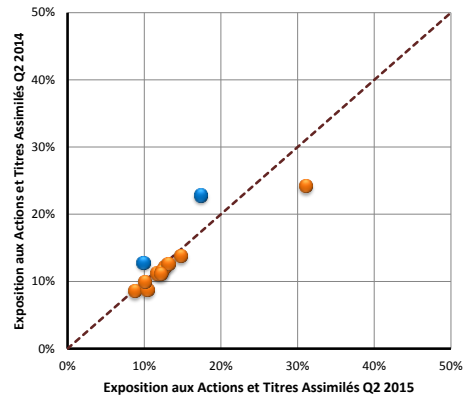
Obligations bancaires Annuel



Actions et titres assimilés Trimestriel



Actions et titres assimilés Annuel

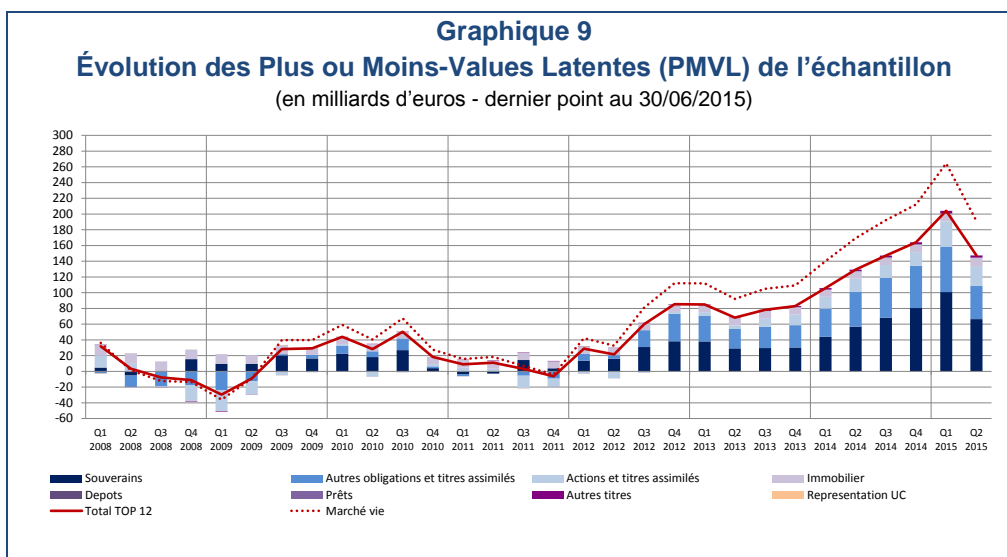


3. Plus ou moins-values latentes et réalisées, dotations aux provisions sur actifs des assureurs

3.1 Évolution des plus ou moins-values latentes (PMVL)

Après deux années de progression ininterrompue, le **stock de plus-values latentes** des organismes de l'échantillon s'établit à 147 milliards d'euros au deuxième trimestre 2015, **soit une baisse significative** (-28% sur un trimestre) (cf. graphique 9). La baisse sur le trimestre résulte du brutal retournement à la hausse des taux obligataires⁵. L'essentiel de la baisse des stocks de plus-values latentes est dû aux souverains et aux autres obligations et titres assimilés (respectivement -34% soit -34 milliards d'euros et -27% soit -16 milliards d'euros). Les actions sont concernées à hauteur de -6 milliards d'euros (-20%) alors que le CAC40 est passé de 5034 points à 4790 points sur le trimestre.

La baisse du stock de plus-values latentes a été acquise intégralement au deuxième trimestre 2015 après un premier trimestre en hausse sur la lancée de 2014. Par ailleurs, cette baisse récente ne compense pas intégralement la hausse enregistrée depuis un an (graphique 10). En effet, les plus-values actions et souveraines sont supérieures respectivement de 50% et de 17% à celles du second trimestre 2014.



À la fin du second trimestre 2015, le taux de plus-values latentes moyen des douze principaux assureurs vie (en pourcentage de la valeur comptable) est désormais de 17,6% pour les souverains, de -15,7% pour les actions, de 6,4% pour les autres obligations et titres assimilés et enfin de 9% pour les autres obligations bancaires.

Il est à noter qu'un assureur est toujours en situation de moins-values latentes nettes sur son portefeuille action au 30 juin 2015 (cf. graphique 10).

⁵ + 0,7 pp pour l'OAT à 10 ans et le Bund à 10 ans, +0,4 pp pour le taux de l'emprunt phare aux États-Unis et +1,1 pp en Italie

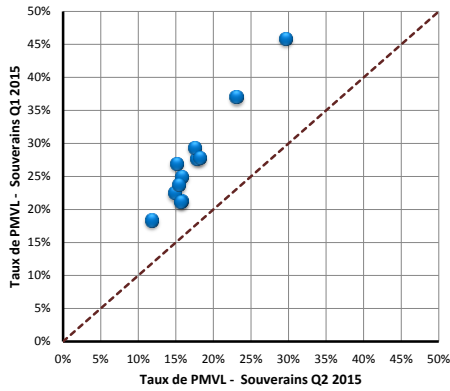
Graphiques 10

Évolution des taux de PMVL

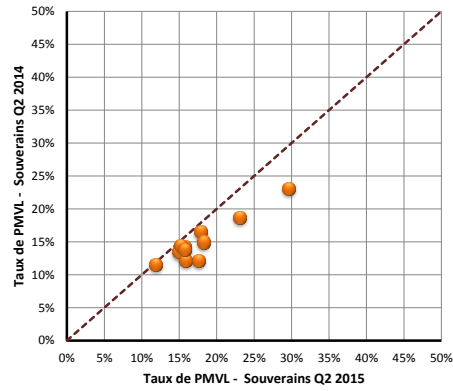
(en % de la VNC des placements totaux - dernier point au 30/06/2015, Comparaison par rapport au 31/03/2015 et au 30/06/2014)

- Une bulle bleue indique une baisse
- Une bulle orange indique une hausse

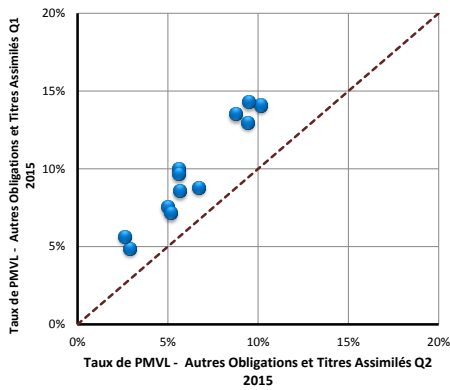
Obligations souveraines Trimestriel



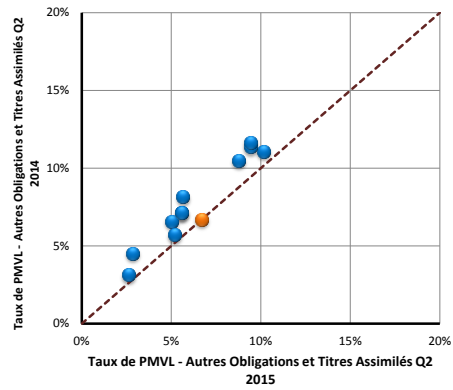
Obligations souveraines Annuel



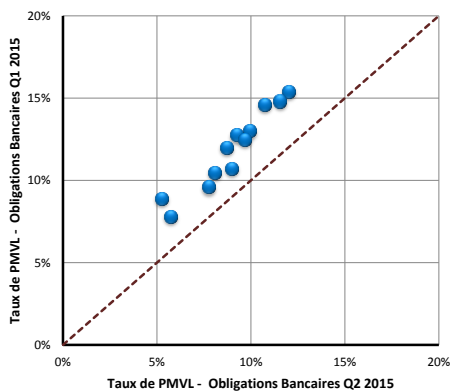
Autres obligations et titres assimilés (non bancaires) Trimestriel



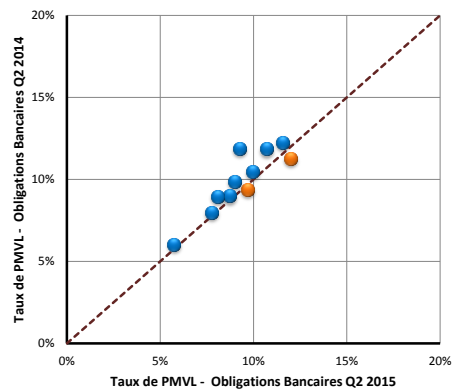
Autres obligations et titres assimilés (non bancaires) Annuel

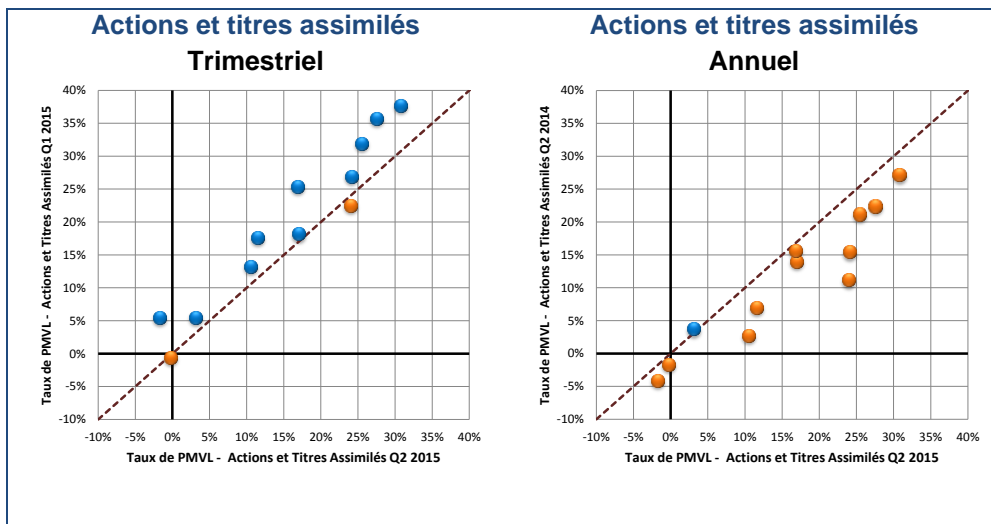


Obligations bancaires Trimestriel



Obligations bancaires Annuel

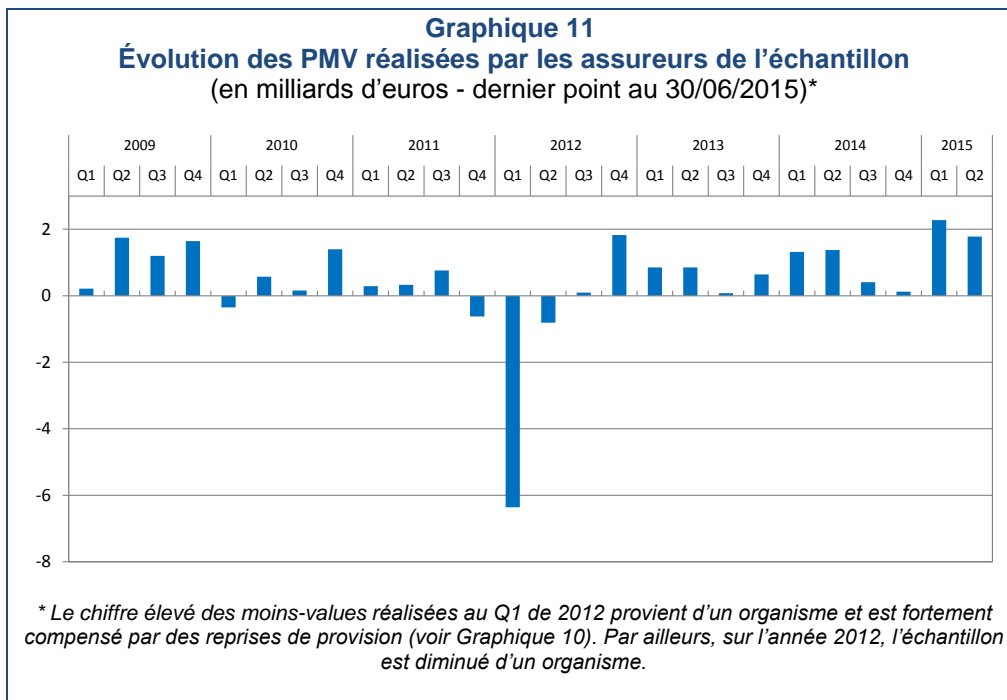




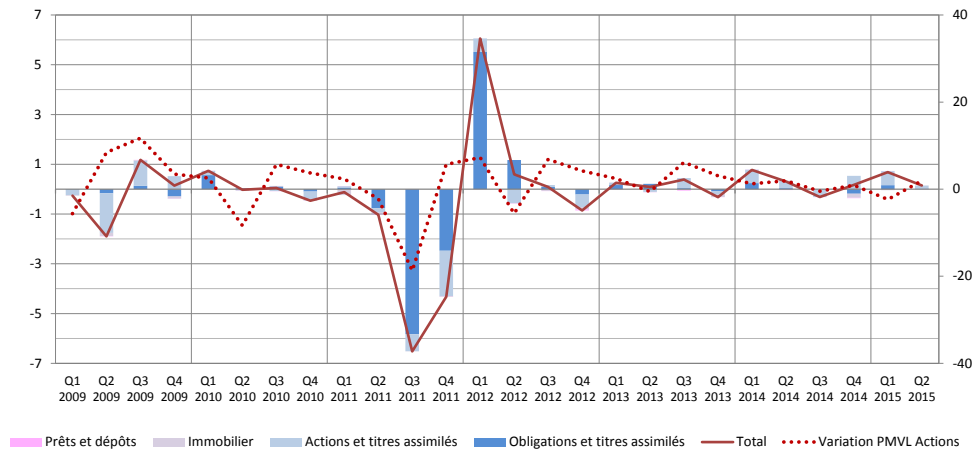
3.2 Plus ou moins-values (PMV) réalisées et provisionnement des assureurs

Au second trimestre 2015, **les plus-values réalisées par les douze principaux assureurs vie atteignent 1,8 milliards d'euros**, après un premier trimestre record (+2,3 milliard) - (cf. [graphique 11](#)). Seuls deux assureurs de l'échantillon ont réalisé des moins-values.

Sur la même période, les organismes ont effectué pour 0,15 milliard d'euros de reprises sur provisions (dont 81% en actions) - (cf. [graphique 12](#)).



Graphique 12
Évolution des dotations et reprises
sur provisions pour actifs de l'échantillon
(en milliards d'euros**/** - dernier point au 30/06/2015)



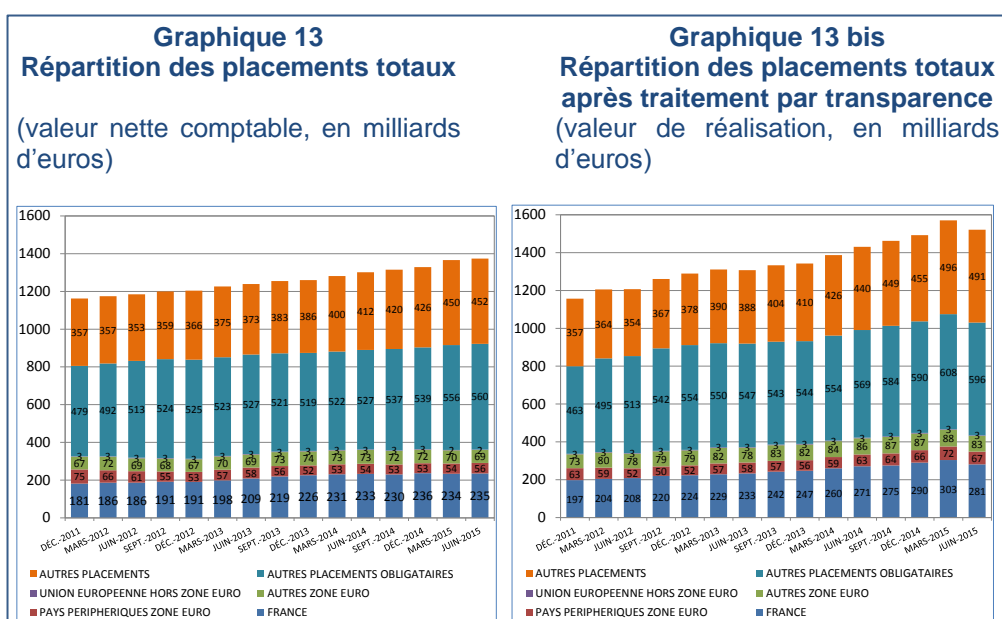
*Sur le graphique un solde négatif correspond à une dotation nette et un solde positif à une reprise nette de provisions sur le trimestre.

**Échelle de droite pour la variation des PMVL Actions

4. Expositions sur les souverains par zone géographique

4.1 Expositions en valeur nette comptable et en valeur de réalisation

Au cours du deuxième trimestre 2015, les placements des douze principaux organismes en titres souverains de l'Union européenne ont décliné de 7,0 % en valeur de réalisation, après prise en compte par transparence des OPC (Organismes de Placement Collectif), alors que la valeur nette comptable de ces titres progresse durant la même période de 0,6 % (cf. graphiques 13 et 13 bis). Concomitamment, la part des souverains de l'Union européenne dans l'ensemble des placements en valeur de réalisation régresse pour s'établir à 28,5 % de l'ensemble (-1,1 pp.) : ils représentent à juin 2015, 434 milliards d'euros sur un total de 1 522 milliards d'euros de placements.

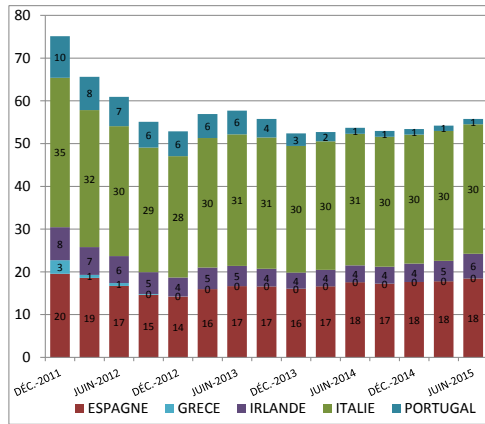


Note : les graphiques 13bis, 14 bis et 15 à 19, 21 et 22 présentent des données en valeur de réalisation avec prise en compte par transparence des engagements indirects *via* les OPC. L'essentiel de l'écart entre les deux méthodes (plus de 97 %) est dû au passage à la valeur de marché.

La diminution de la valeur de réalisation des titres souverains de l'Union européenne détenus par les douze principaux assureurs représente -32,6 milliards d'euros. Les titres français contribuent pour plus des deux tiers (69 %, soit -22,3 milliards d'euros) à cette évolution ; les autres contributions sont principalement le fait des titres italiens (-3,6 milliards d'euros, soit 11 % de l'évolution globale), belges (-2,6 milliards d'euros) et espagnols (-1,5 milliard d'euros). Seuls les titres irlandais voient leur valeur de réalisation progresser (+0,7 milliard d'euros) au bilan des principaux organismes.

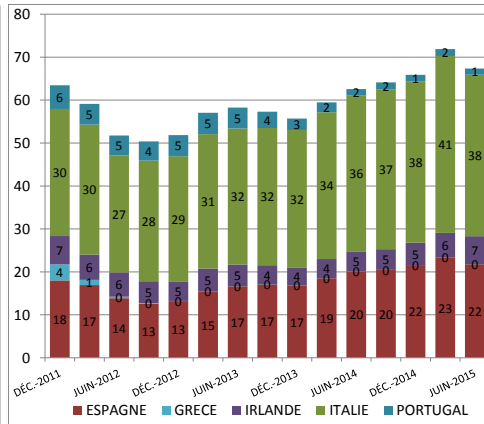
Graphique 14
Répartition des engagements
souverains directs sur les pays
dits périphériques

(valeur nette comptable, en milliards
d'euros)



Graphique 14 bis
Répartition des engagements
souverains sur les pays dits
périphériques, après traitement
par transparence

(valeur de réalisation, en milliards
d'euros)

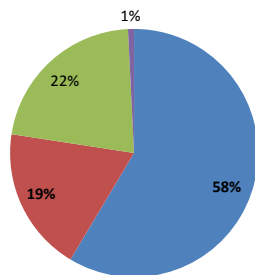


La structure par pays des placements en titres souverains de l'Union européenne est restée globalement stable au cours du deuxième trimestre 2015 (cf. graphiques 13 bis et 14 bis), l'effet de structure résultant des évolutions de plus-ou-moins-values latentes (cf. partie 4.2) étant marginal. En particulier, le poids des titres souverains français se maintient à 65% de l'ensemble (cf. graphique 15).

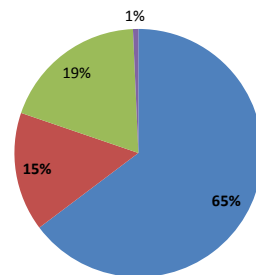
Graphique 15
Répartition des placements souverains sur les pays de l'Union européenne
après traitement par transparence des OPC

(en pourcentage du total des placements obligataires sur les souverains de l'UE estimés en
valeur de réalisation)

À fin décembre 2011



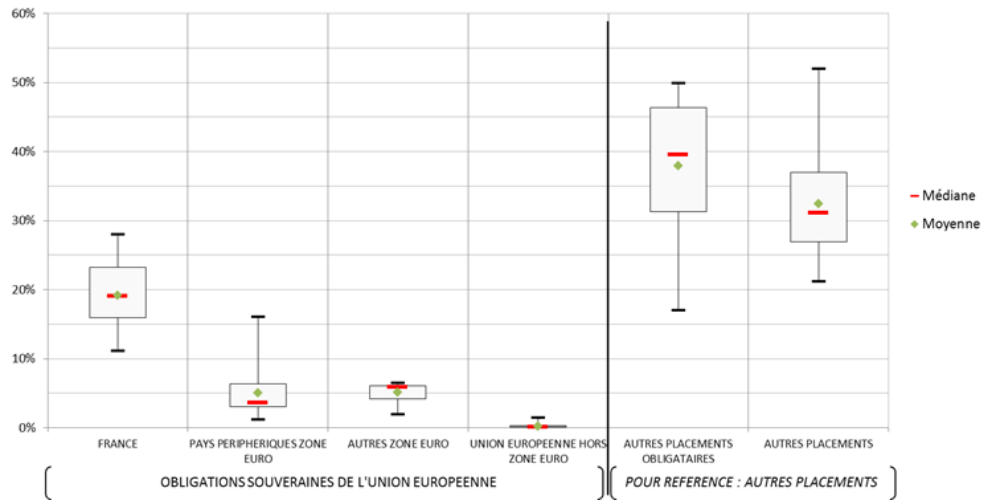
À fin juin 2015



■ 1 FRANCE ■ 2 PAYS PERIPHERIQUES ZONE EURO ■ 3 AUTRES ZONE EURO ■ 4 UNION EUROPEENNE HORS ZONE EURO

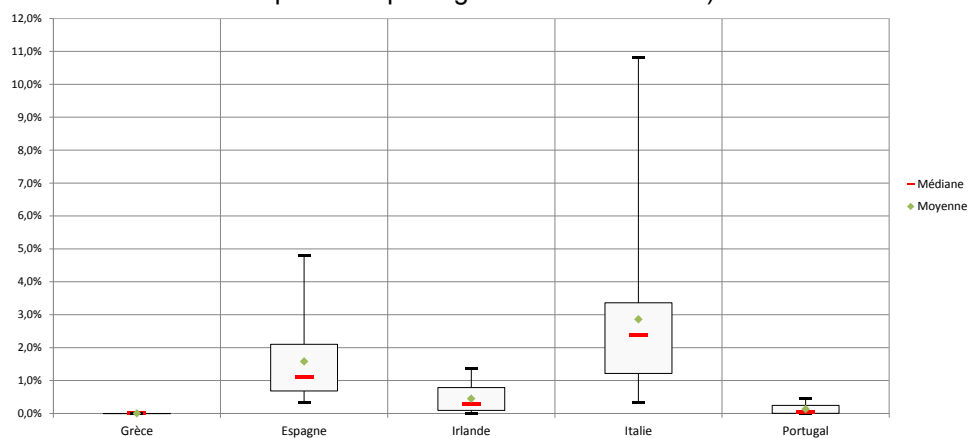
Les différences de structure entre organismes se maintiennent à l'identique : l'hétérogénéité est particulièrement forte sur les placements obligataires souverains hors de l'Union européenne et non-souverains, ainsi que sur les titres hors obligations (cf. graphique 16). Concernant les pays périphériques de la zone euro, les différences importantes entre organismes sur les dettes souveraines italiennes et espagnoles sont même légèrement renforcées (cf. graphique 17).

Graphique 16
Répartition géographique des expositions souveraines,
après traitement par transparence des OPC
 (au 30 juin 2015, en pourcentage des placements totaux en valeur de réalisation pour
 chaque organisme d'assurance)



Les extrémités de chaque ligne verticale correspondent aux organismes ayant les valeurs extrêmes.
 Les premier et troisième quartiles sont représentés respectivement par le bas et le haut des rectangles.
 La moyenne est pondérée par les encours.

Graphique 17
Répartition des expositions souveraines sur les pays dits périphériques de la zone
euro, après traitement par transparence des OPC
 (au 30 juin 2015, en pourcentage des placements totaux en valeur de réalisation pour
 chaque organisme d'assurance)



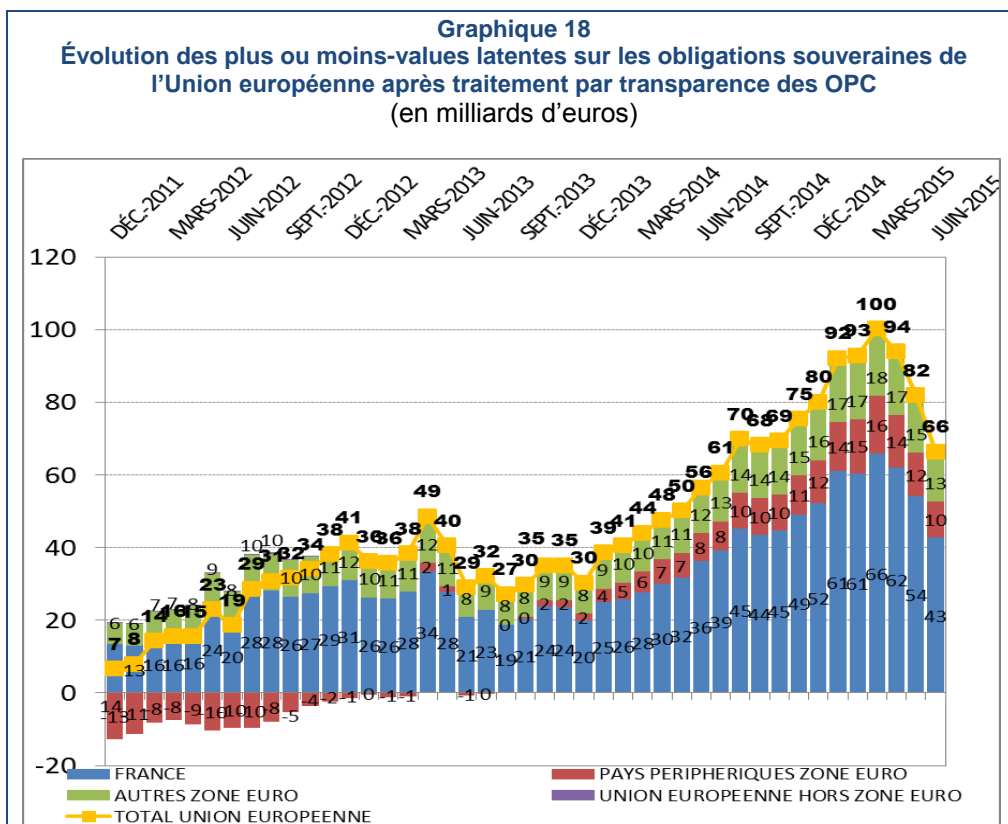
Les extrémités de chaque ligne verticale correspondent aux organismes ayant les valeurs extrêmes.
 Les premier et troisième quartiles sont représentés respectivement par le bas et le haut des rectangles.
 La moyenne est pondérée par les encours.

4.2 Évolution des plus ou moins-values latentes sur les engagements souverains

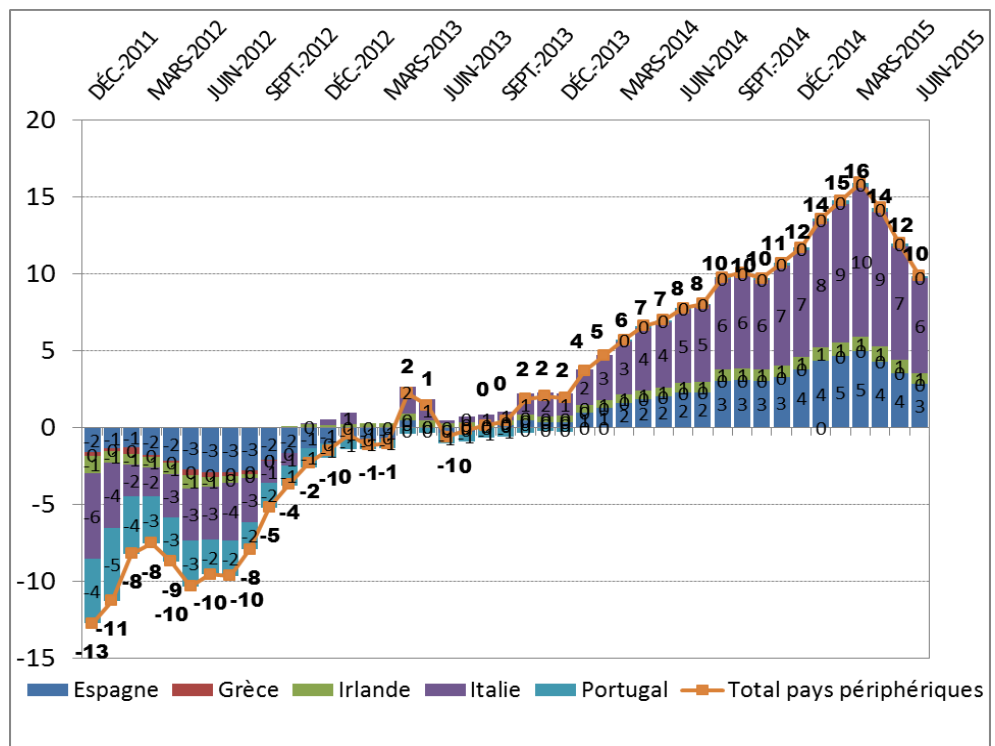
Au cours du second trimestre, la tendance à une hausse soutenue des plus-values latentes sur les titres souverains de l'Union européenne, observée depuis la fin de l'année 2013, s'est brutalement inversée : depuis mars 2015, les plus-values latentes ont diminué d'un tiers (-33,7 %), et s'établissent fin juin 2015 à 66,4 milliards d'euros (cf. graphique 18), soit un niveau un peu inférieur à celui qui était observé au troisième trimestre 2014. Cette baisse est observée sur l'ensemble des zones géographiques de l'Union européenne. De -35 % pour les titres français, elle est légèrement accentuée pour les titres des pays dits « périphériques » de la zone euro (-38 %), et un peu moins marquée pour les autres pays de la zone euro (-25 %). En conséquence, la structure par pays de l'ensemble des plus-values latentes se déforme : la part des titres français diminue (-1,3pp), pour s'établir à 65%, de même que celle des pays « périphériques » (-1,1pp à 15 %), tandis que la part des autres pays de la zone euros progresse (+2,3pp à 20 %).

Les plus-values latentes sur les titres souverains des pays « périphériques » représentent 10 milliards d'euros à fin juin 2015, après 16 milliards d'euros à fin mars 2015 ; et présentent donc un retournement marqué par rapport à la progression observée depuis la fin de l'année 2013. Cette baisse est essentiellement le fait de l'Italie (-3,6 milliards d'euros), et de l'Espagne, qui représentent ensemble l'essentiel de l'encours et du stock de plus-values de ce groupe de pays. La baisse relative est particulièrement marquée pour l'Espagne, dont les plus-values associées régressent de -44 %. À *contrario*, les titres irlandais sont proportionnellement moins affectés : la baisse sur ces titres est de -25 %.

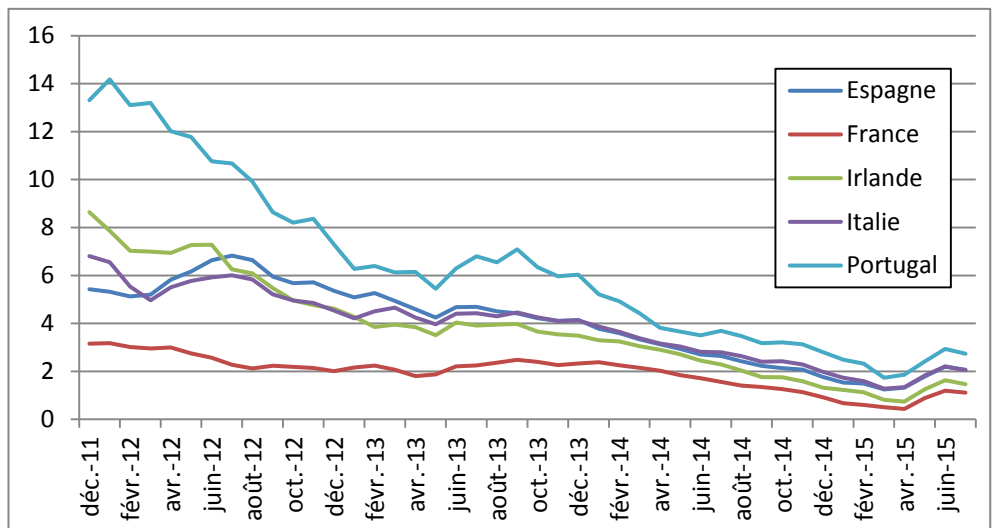
Ces mouvements sont à mettre en regard de la remontée des principaux taux souverains qui a eu lieu au cours du deuxième trimestre de l'année 2015, et qui met fin à une tendance observée depuis la fin de l'année 2011 (cf. graphique 20).



Graphique 19
Évolution des plus ou moins-values latentes sur les obligations souveraines des pays
périphériques de la zone euro après traitement par transparence des OPC
 (en milliards d'euros)



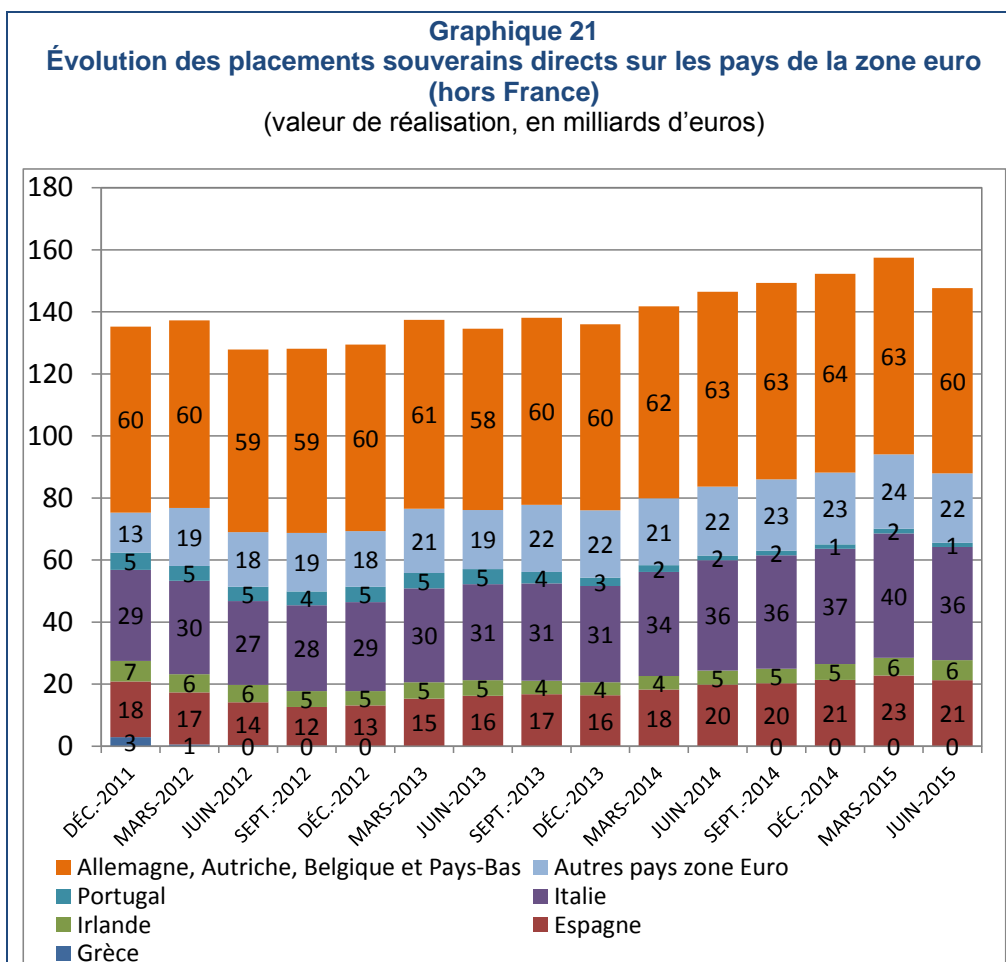
Graphique 20
Évolution de quelques taux obligataires de référence à 10 ans
 (Moyenne mensuelle, en %)



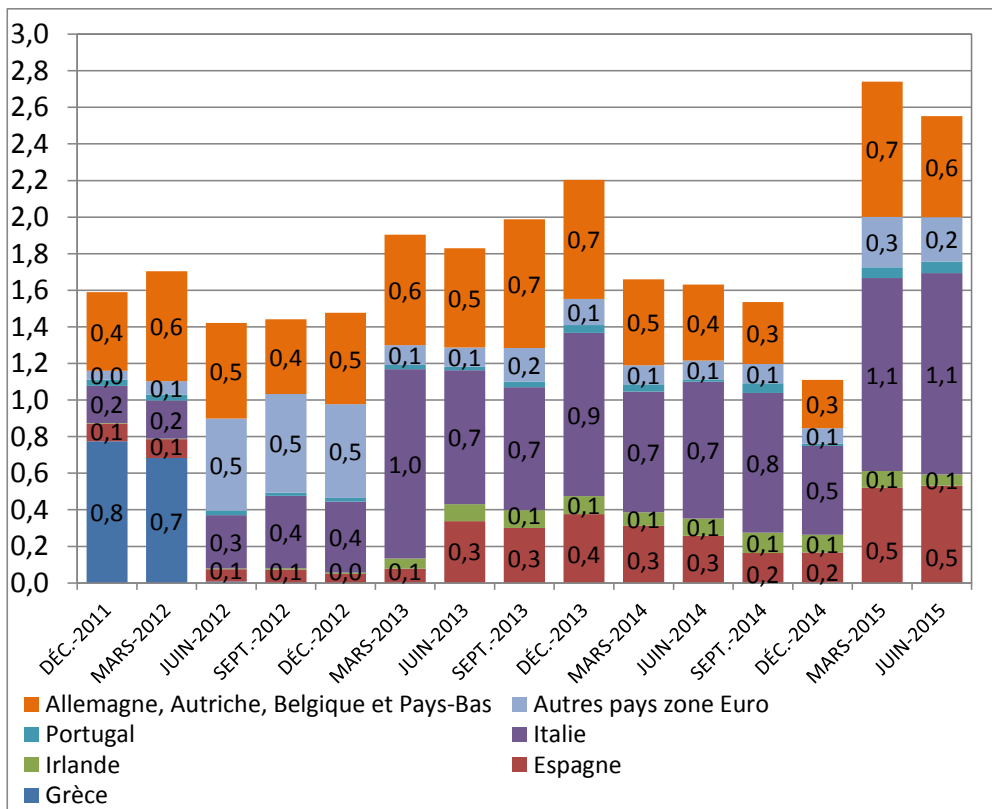
Source : Banque de France

4.3 Expositions directes et indirectes en valeur de réalisation

Les placements souverains (hors France) via les OPC représentent 2,6 milliards d'euros à la fin du premier semestre 2015, dont 1,8 milliard d'euros sur les pays « périphériques. ». Le deuxième trimestre a vu une baisse du montant global (-0,2 milliard d'euros), principalement sur les titres allemands, mais celui-ci représente encore plus du double du montant observé fin 2014. Le poids de ces expositions indirectes dans les expositions souveraines totales reste néanmoins très faible (moins de 2 %, cf. graphiques 21 et 22).



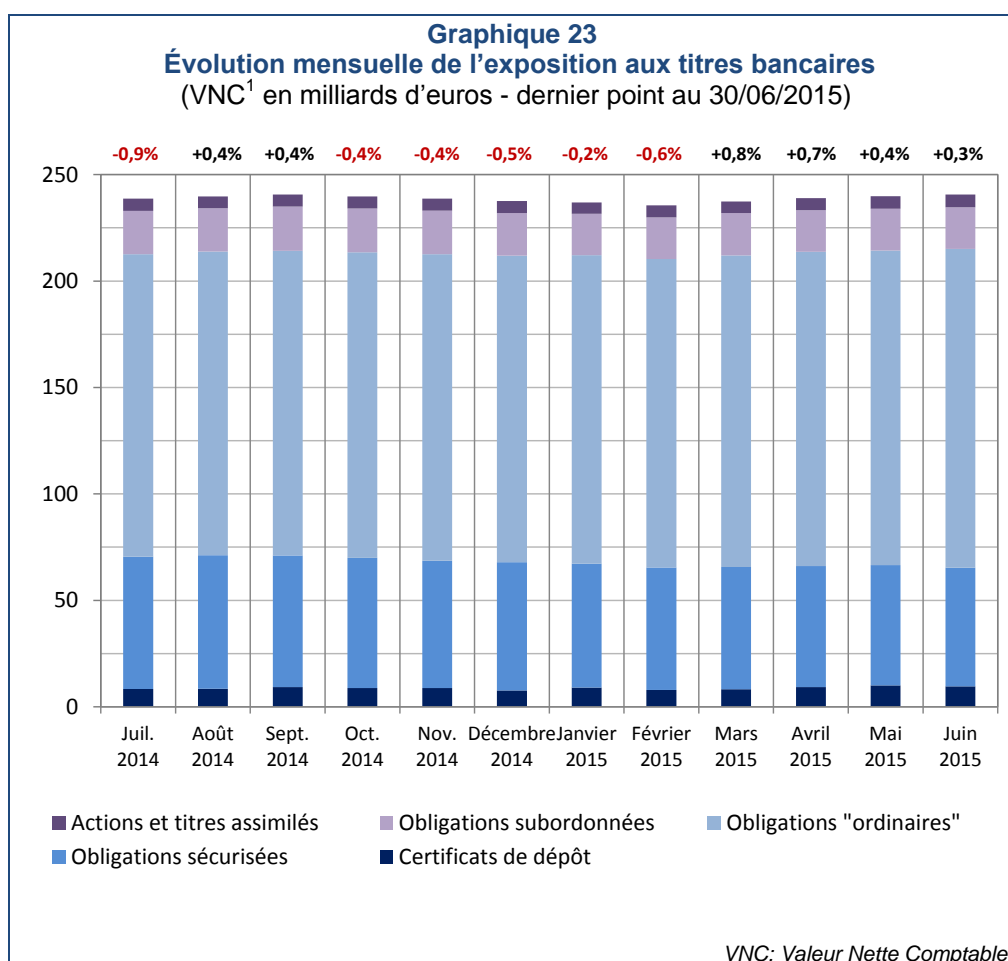
Graphique 22
Évolution des placements souverains via des OPC sur les pays de la zone euro (hors France), après traitement par transparence des OPC
 (valeur de réalisation, en milliards d'euros)



5. Expositions au secteur bancaire

5.1 Évolution de la détention de titres bancaires

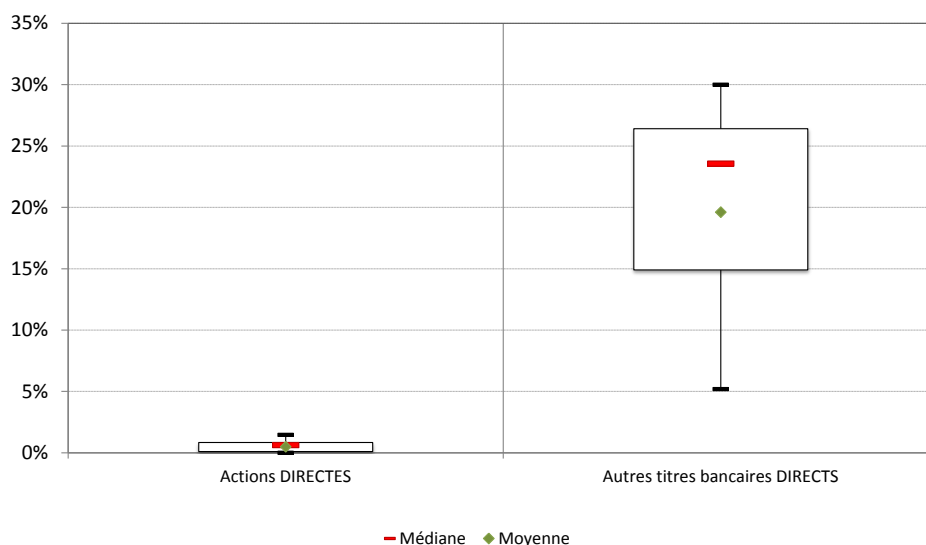
Au second trimestre 2015, l'exposition des 12 principaux assureurs vie au secteur bancaire est en hausse de 1,4%, confirmant ainsi la reprise constatée au premier trimestre. Cette évolution est due aux **obligations ordinaires** (+3,2 milliards soit +2,2%) et aux certificats de dépôts (+1,3 milliards soit +15,9%). Dans le même temps, les **obligations sécurisées** poursuivent leur baisse (-1,6 milliards sur un trimestre et -7,9 milliards sur une année glissante soit -13%) (cf. graphique 23).



L'exposition aux actions bancaires des 12 principaux assureurs vie est structurellement faible (cf. graphiques 24 et 25). Pour les autres titres bancaires, l'exposition moyenne est de 20% du total des placements avec 2 organismes au-dessous des 10% et une exposition maximale de 30% avant mise en transparence.

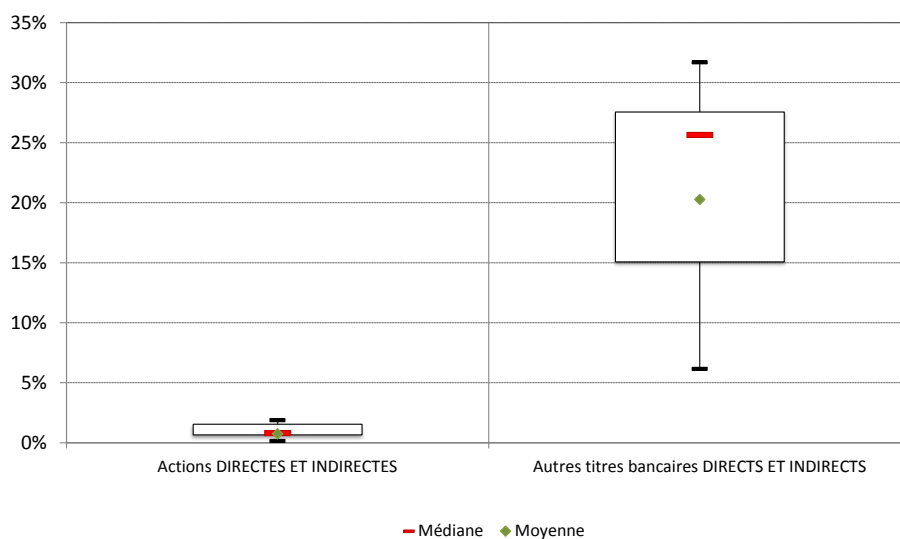
Par ailleurs, à une exception près, la détention indirecte de titres reste faible.

Graphique 24
Taux d'exposition aux titres bancaires
avant traitement par transparence⁶ au 30/06/2015
 (% de la Valeur de Réalisation des placements totaux)



Les extrémités de chaque ligne verticale correspondent aux organismes ayant les valeurs extrêmes. Les premier et troisième quartiles sont représentés respectivement par le bas et le haut des rectangles.

Graphique 25
Taux d'exposition aux titres bancaires
après traitement par transparence au 30/06/2015
 (% de la Valeur de Réalisation des placements totaux)



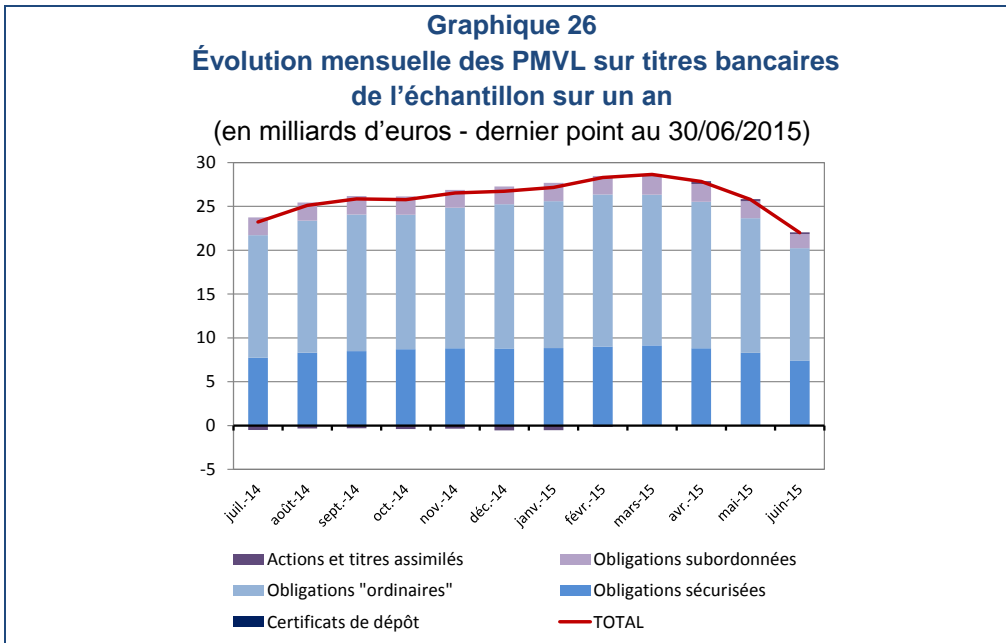
Les extrémités de chaque ligne verticale correspondent aux organismes ayant les valeurs extrêmes. Les premier et troisième quartiles sont représentés respectivement par le bas et le haut des rectangles.

⁶ Cette approche implique d'intégrer l'ensemble des facteurs de risques attachés à chacun des instruments composant l'OPC.

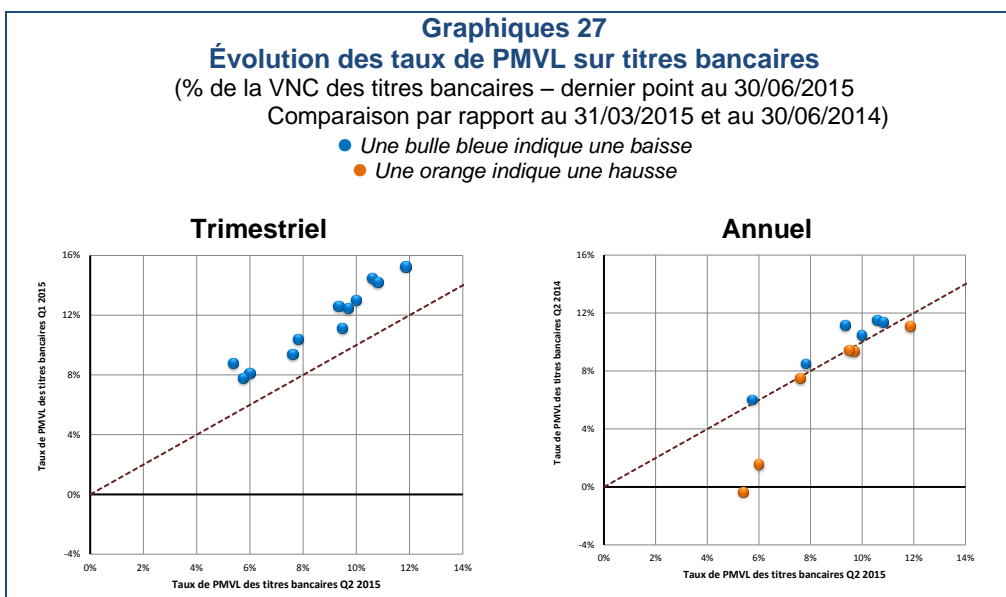
5.2 Plus ou Moins-Values Latentes (PMVL) sur titres bancaires

Après le record enregistré au 1^{er} trimestre, les **PMVL sur les titres bancaires détenus par les 12 principaux assureurs baissent fortement au second trimestre 2015 (-23%)** en lien avec la hausse des taux obligataires, passant de 28,6 milliards à 22 milliards d'euros.

La baisse se vérifie pour toutes les catégories de titres, y compris pour les certificats de dépôts dont la situation de moins-value latente s'accroît (-0,39 milliard au 30 juin 2015) - (cf. graphique 26).

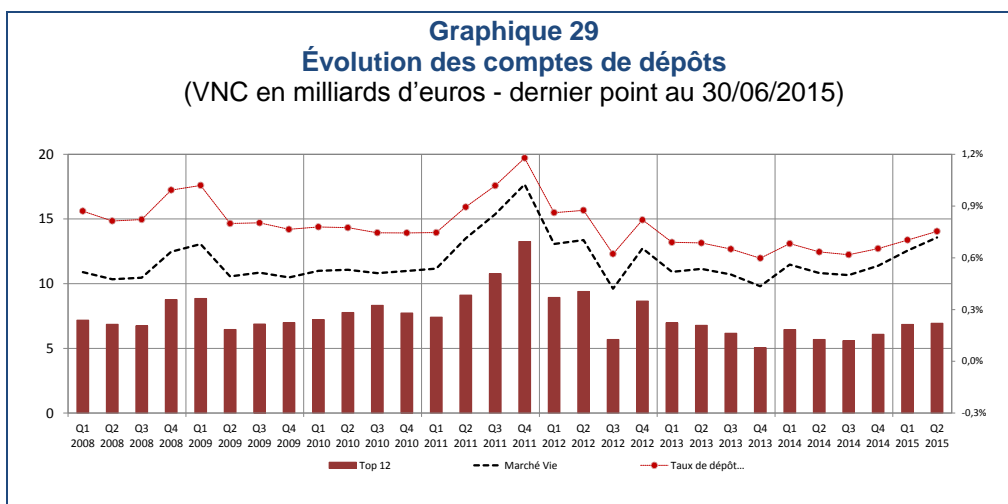
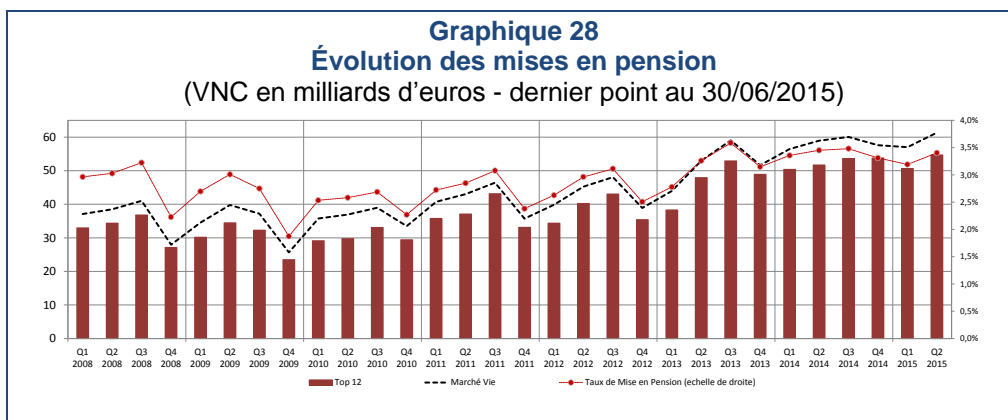


Au 30 juin 2015, les taux de plus-values latentes de tous les organismes de l'échantillon sont en baisse (-2,8 points sur le trimestre) alors que la situation est plus contrastée sur une année glissante (50% d'organismes à la baisse, 50% à la hausse et une progression moyenne de +0,5 points), la baisse récente n'ayant pas compensé pour tous les organismes les hausses accumulées sur une année glissante. Cette évolution sur le trimestre s'explique pour l'essentiel par les obligations sécurisées (-2,1 points) et par les obligations ordinaires (-3 points - cf. graphique 27).



5.3 Mises en pensions de titres et dépôts

Après une baisse au premier trimestre 2015, le montant des titres mis en pension repart à la hausse de +8% au second trimestre, suivant une saisonnalité assez marquée et atteint 54,7 milliards d'euros (cf. graphique 28). Sur la même période, les placements sous forme de dépôts bancaires augmentent légèrement (+1,3% au deuxième trimestre 2015) soit 6,9 milliards d'euros de dépôts (cf. graphique 29).



INDEX DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	Flux mensuels collectés sur les supports en euros et en UC de l'échantillon	4
GRAPHIQUE 2	Flux cumulés de collecte de l'échantillon au cours du premier trimestre 2015	5
GRAPHIQUE 3	Contributions des supports en euros et en UC à la collecte nette de l'échantillon	6
GRAPHIQUE 4	Part des supports en UC dans les primes totales de l'échantillon et évolution du CAC 40	7
GRAPHIQUE 5	Flux d'arbitrage des supports UC vers euros au sein de l'échantillon	7
GRAPHIQUE 6	Volume de placements de l'échantillon	8
GRAPHIQUE 7	Flux nets de placements de l'échantillon	8
GRAPHIQUE 8	Évolution des expositions par type de titres et contrepartie	9
GRAPHIQUE 9	Évolution des Plus ou Moins-Values Latentes (PMVL) de l'échantillon	11
GRAPHIQUE 10	Évolution des taux de PMVL	12
GRAPHIQUE 11	Évolution des PMV réalisées par les assureurs de l'échantillon	13
GRAPHIQUE 12	Évolution des dotations et reprises sur provisions pour actifs de l'échantillon	14
GRAPHIQUE 13	Répartition des placements totaux en valeur nette comptable	15
GRAPHIQUE 13 BIS	Répartition des placements totaux en valeur de réalisation, après traitement par transparence des OPC	15
GRAPHIQUE 14	Répartition des expositions souveraines directes sur les pays périphériques	16
GRAPHIQUE 14 BIS	Répartition des expositions souveraines sur les pays périphériques, après traitement par transparence des OPC	16
GRAPHIQUE 15	Répartition des placements souverains (après traitement par transparence des OPC) sur les pays de l'Union européenne	16
GRAPHIQUE 16	Répartition géographique des expositions souveraines, après traitement par transparence des OPC	17
GRAPHIQUE 17	Répartition géographique des expositions souveraines sur les pays périphériques de la zone euro, après traitement par transparence	17

GRAPHIQUE 18	Évolution des plus ou moins-values latentes sur les obligations souveraines de l'Union Européenne, après traitement par transparence des OPC	18
GRAPHIQUE 19	Évolution des plus ou moins-values latentes sur les obligations souveraines des pays périphériques de la Zone Euro, après traitement par transparence des OPC	19
GRAPHIQUE 20	Évolution de quelques taux obligataires souverains à 10 ans	19
GRAPHIQUE 21	Évolution des placements souverains directs sur les pays de la zone euro (hors France)	20
GRAPHIQUE 22	Évolution des placements souverains via des OPC sur les pays de la Zone Euro (hors France), après traitement par transparence des OPC	21
GRAPHIQUE 23	Évolution mensuelle de l'exposition aux titres bancaires	22
GRAPHIQUE 24	Taux d'exposition aux titres bancaires avant traitement par transparence au 30/06/2015	23
GRAPHIQUE 25	Taux d'exposition aux titres bancaires après traitement par transparence au 30/06/2015	23
GRAPHIQUE 26	Évolution mensuelle des PMVL sur titres bancaires de l'échantillon sur un an	24
GRAPHIQUE 27	Évolution des taux de PMVL sur titres bancaires	24
GRAPHIQUE 28	Évolution des mises en pension	25
GRAPHIQUE 29	Évolution des comptes de dépôts	25



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr